

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
2A - CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	13
• votants	13
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 15 avril 2023 à 17 heures 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20230414-14042023-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

Date de convocation :
11 avril 2023

Date d'affichage :
14 avril 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
FIXATION DES TAUX
FISCAUX

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Félicien LUCCHINI, Jacques-Antoine TRAMONI, Michel BENEDETTI, Sandra TOMASINI, Jean-Louis PIERAGGI, Xavier BENEDETTI, Fabien CANETTI, Nicolas BENEDETTI, Catherine POLI, Laurence LESY, Antoine MARCHI, Bianca TOMASI

Absents : LUCCHINI François Joseph, VALENTINI Toussaint

Secrétaire de séance :

M. MARCHI Antoine

Le Maire rappelle que la fixation des taux doit faire l'objet d'une délibération spécifique même si les taux de l'année précédente sont reconduits.

Les taux et les montants appliqués en 2023 sont les suivants :

Taxe Foncière bâti : 23.75%

Taxe Foncière non bâti : 70.83%

Taxe d'habitation : 20.77%

CFE : >>>

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les taux suivants :

Taxe Foncière bâti : 23.75%

Taxe Foncière non bâti : 70.83%

Taxe d'habitation : 20.77%

CFE : >>>

Fait à Monacia d'Aullène le 14 avril 2023

Le Maire

Marc Eugène LUCIANI



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	573 001	23,75	95,70	617 800	146 728	23,75	146 728
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 065	70,83	203,10	2 200	1 558	10,83	1 558
Taxe d'habitation (TH)	564 890	20,77	66,03	600 345	124 692	20,77	124 692
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.							

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	272 978	23,75	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	272 978	10,83	
Taxe d'habitation (TH)	272 978	20,77	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Produit total souhaité	272 978		
Produit total de référence (total colonne 5)	272 978		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023							
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	
>>>	0			8 104	0	-45 747	
Effet du coefficient correcteur						Total	11
						43 346	5 703

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023		
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total
272 978	5 703	278 681
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023		278 681

Accusé de réception de l'Administrateur de l'Intérieur
02A-212001630-202304114042023-10-5
Accusé de réception exécutoire
Reçu par le préfet 17/04/2023
Date de dépôt 17/04/2023

Le 09 Mars 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
MME CHRISTINE BESSOU-NICAISE
DIRECTEUR REG. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 17/04/2023
Pour la Préfecture
Mairie de Monaccia d'Aulene

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :		
a. Personnes de condition modeste	159	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	
d. Locaux industriels	179	
Taxe foncière non bâtie	7 766	
Taxe d'habitation :		
a. Dotation pour perte de THLV		
b. Dotation pour Mayotte		
Cotisation foncière des entreprises :		
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		
b. Base minimum	>>>	
c. Locaux industriels		
d. Autres allocations		

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :		
a. Par le conseil municipal		
b. Par la loi		19 450
Taxe foncière non bâtie :		
a. Par le conseil municipal		
b. Par la loi (terres agricoles)		
c. Par la loi (autres)		11 496
Cotisation foncière des entreprises		
a. Par le conseil municipal		
b. Par la loi		

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	555 704
b. Logements vacants soumis à la THLV	44 641

3. PRODUITS DES IFER

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

- a. Fraction de TVA nationale (%)
- b. TVA prévisionnelle
- c. Coefficient correcteur

1,295056

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	31,02	13	14	15
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	81,24	95,70	>>>	95,70
Taxe d'habitation (TH)	22,98	26,41	203,10	>>>	203,10
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	66,03	>>>	66,03
			>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 02A-212001638-20230114-140
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet le 14/04/2023
 Affichage : 17/04/2023

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La commune est urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

18,74